

INSECT MOUSS

INSECTICIDE CHOC MOUSSE DEBIT PUISSANT ANTI GUEPES-FRELONS

PROPRIETES

INSECT MOUSS est un insecticide sous forme de mousse enveloppante et compacte spécialement conçu pour détruire les nids de guêpes, frelons.

Il a un effet choc et rémanent :

- ✓ D-trans tétraméthrine (cas n°1166-46-7) : 0.15% m/m
- ✓ 1R-trans phenothrin (cas n°26046-85-5): 0.15% m/m

La mousse permet de visualiser la projection du produit et de mieux immobiliser les insectes.

Elle forme une barrière permettant de neutraliser le nid de guêpes et frelons et d'en empêcher toute fuite.

Muni de diffuseur spécial de type extincteur, cet aérosol **projette jusqu'à 3 mètres** le produit actif.

Il évite ainsi de s'approcher de la zone dangereuse.



CARACTERISTIQUES

Craint le gel : ne pas stocker à une température inférieure à 5°C

Emulsion (base aqueuse à plus de 80%)

Propulseur : Butane / propane

UTILISATIONS

Spray à jet surpuissant sous forme de mousse enveloppante conçue pour neutraliser et détruire les nids de guêpes et de frelons en toute sécurité.

Eviter de pulvériser à proximité d'organisme vivants à sang froid (poissons, reptiles, etc.)

Doit être utilisé essentiellement en extérieur ou sous les toits, charpentes, dans les remises, abris de jardins, caves etc.



UTILISATEURS

INSECT MOUSS est à utiliser par les professionnels : sociétés de nettoyage et de désinfection, pompiers, agriculteurs etc.



MODE D'EMPLOI

- Porter un équipement de protection individuel (masque, gants, etc.)
- Agiter vigoureusement l'aérosol.
- Se placer à distance de l'objectif à atteindre (à 3 mètres).
- Asperger directement sur le nid de guêpes ou de frelons en enrobant toute la surface du nid.
- Bien aérer après usage.
- Ne pas pulvériser à proximité des appareils électriques sous tension. Utilisable uniquement lorsque le matériel n'est pas sous tension. Attendre 5min avant de remettre le matériel sous tension.

CONDITIONS D'EMPLOI ET DE STOCKAGE

Produit dangereux, respectez les précautions d'emploi.

Utilisez les biocides avec précautions, avant toute utilisation lisez les étiquettes et les informations concernant le produit.

TP18. Préparation biocide. Date d'expiration : 2 ans.

Consulter la fiche de données de sécurité, disponible sur simple demande.

CONFORMITE A LA LEGISLATION

Préparation en conformité au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses.